



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
E-ENFANCE**

**DÉCISION N° DM-22-217
EN DATE DU 07 JUIN 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de proposer une sensibilisation aux risques liés aux violences numériques en ligne ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association e-enfance, domiciliée au 11 rue des Halles 75001 Paris ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association e-enfance, fixant les modalités d'organisation de l'intervention qui se déroulera à Vincennes le samedi 4 juin 2022, pour un montant de 1 060 € ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220607-lmc1H9749H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/06/2022 Date de Publication : 07/06/2022
